

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2016

Excusée: Mme DETELA Carole qui a donné pouvoir à Monsieur CRESSANT Cyrille.

Absents : M. DEMANGE Claude, MANGIN Olivier.

Election du secrétaire de séance

Monsieur Gabriel BOULAY est élu secrétaire, à l'unanimité.

Approbation du conseil municipal du 31 octobre

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 octobre est adopté à l'unanimité.

Rapport sur l'eau

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers, sur le prix et la qualité de l'eau potable, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrice Robin, président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Mise à disposition de la salle à certaines associations

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle est mise gratuitement à disposition des associations du village pour leurs animations.

Il souhaite préciser la position du conseil municipal par rapport à la mise à disposition de la salle des fêtes à des associations extérieures au village mais qui ont cependant des liens privilégiés avec la commune et ses habitants, à savoir :

- Amicale du personnel de la 2C2R,
- Amicale de la musique de la 2C2R,
- Amicale des sapeurs-pompiers,
- Association "Les P'tit Loups".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise à disposition gratuite de la salle à ces associations, une fois par an

Signalisation routière

Le conseil décide la mise en place d'un panneau d'intersection (priorité à droite) pour l'intersection rue du Haut Bout / rue de Baccarat et l'achat de 2 panneaux mobiles pour interdire à certaines occasions le stationnement sur la place.

Convention d'occupation du domaine public

Une demande sera faite auprès du service juridique de l'association des Maires des Vosges pour connaître la réglementation précise au sujet de l'occupation du domaine public par certaines installations d'assainissement non collectif

Aire de camping-car

En réponse à la communauté de communes qui interroge les communes afin de savoir s'il serait envisageable d'installer une aire de camping-car sur leurs territoires, aucune installation de ce type n'est envisagée sur la commune

Décision modificative N° 5 Assainissement Non Collectif

Délibération 2016_46

Le Maire expose au conseil municipal que la facture de 1 200 € relative à la facturation de la consultation des entreprises en vue des travaux d'assainissement non collectif, réalisée par le bureau d'études Valterra a été réglée par la commune.

La communauté de communes ayant pris la compétence réhabilitation des assainissements non collectifs, il convient que cette facture soit réglée par la communauté de communes.

La procédure à mettre en place est donc la suivante :

- ✓ Valterra annule cette facture de 1 200 € et la commune procède à l'émission d'un titre à l'article 45821 pour 1200€
- ✓ Emission d'un mandat de paiement à la 2C2R de 1200€ à l'article 45811 à réception du titre de la 2C2R.

Il convient donc de prévoir les transferts de crédits suivants :

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2016

Opérations sous mandat

Art 45811	Dépenses	1 200,00 €	Art 45821	Recettes	1 200,00 €
-----------	----------	------------	-----------	----------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions

Informations diverses

- Remplacement de l'employé communal : le remplacement de l'employé communal est évoqué. Un entretien d'embauche est prévu mercredi matin.
- PLUi : la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) revient de droit à la communauté de communes qui pourrait enclencher ce travail dès 2017. Les communes peuvent s'y opposer par délibération entre le 28 décembre et le 27 mars et constituer ce qu'on appelle une minorité de blocage. (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population). Le conseil municipal se déclare favorable à la mise en place de ce PLUi.
- Livre sur le territoire de la communauté de communes : le maire présente le projet de livre sur le territoire de la communauté de communes. Le conseil valide une précommande de 25 ouvrages pour des cadeaux lors de célébrations de mariages ou autres.

Questions diverses

- Subvention pour l'achat d'un "kubota"
Monsieur Patrice Robin expose au conseil municipal que l'agence de l'eau peut intervenir à hauteur de 60 % sur l'achat d'un micro tracteur équipé avec des brosses permettant de nettoyer les caniveaux sans utiliser de produits phytosanitaires. Une demande de principe sera faite. Monsieur le Maire précise que cette demande ne peut à l'heure actuelle engager fermement la commune et que la décision définitive, si cette subvention était accordée, sera prise au vu de compte administratif 2016.
- Dépôt de verre et d'huisseries : un dépôt important venant probablement d'un professionnel a été signalé sur la tranchée forestière dite "des 5 communes". Ce dépôt est sur la commune de Ménil sur Belvitte.
- Assainissement : le point des travaux est fait par Patrice Robin. M. Antoine Boulay signale des branchements électriques non effectués. L'information sera transmise au maître d'œuvre.
- Un dépôt de trapp sera fait pour reboucher les trous importants sur les bas-côtés route d'Anglemont, avec des conseillers volontaires.
- Demande d'aide de Madame Jennifer Blaise pour la diffusion des bulletins communaux.

Fin de la réunion : 21 h 40